



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

**Date de convocation :**

20/06/2025

**Date d'affichage :**

20/06/2025

**Nombre de conseillers : 15**

**EN EXERCICE :** 15

**PRESENTS :** 10

**VOTANTS :** 15

**OBJET :**

**Motion pour le maintien du service d'urgence de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin**

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission en  
préfecture, le :  
et de la publication le :*

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250626-212025-DE

Berger Levault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21/2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, ANNEQUIN Carine, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, CATHELINAUD Eric, SCHMUTZ Christian, FESSY Brigitte, DURAND Silvia, SAUVE Eric, VALETTE Emilie, conseillers municipaux,*

*Absents représentés : PARENT Véronique pouvoir à ANNEQUIN Carine, HARDY Elodie pouvoir à Angelo NORIS, BOUCLY Christian pouvoir à Brigitte FESSY, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Emilie VALETTE, Philippe PELLÉ pouvoir à Eric SAUVE*

*Absents : néant*

*Le quorum est atteint.*

*M. Eric CATHELINAUD a été désigné secrétaire de séance,*

*Prenant en considération l'annonce de la Direction de l'hôpital NOVO de fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de nuit de Magny-en-Vexin le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et considérant que :*

*Le projet de charte « horizon 200 » du Parc Naturel Régional du Vexin Français prévoit dans la mesure 3-1 disposition 3, la nécessité d'« Assurer un bon maillage territorial en termes de services aux personnes vulnérables, prioritairement pour la santé et les démarches du quotidien »*

*Le service des urgences de l'hôpital de Magny-en-Vexin est quotidiennement fréquenté par des patients en demande de soins, venus, non seulement des communes du territoire de la communauté de communes, mais également des départements limitrophes,*

*La présence d'un médecin urgentiste est nécessaire la nuit,*

*Une telle décision aurait pour conséquences d'engorger le service des urgences de l'hôpital de Pontoise déjà saturé et de rallonger les distances pour les services du SMUR et des pompiers,*

*L'absence d'un service des urgences à l'hôpital de Magny-en-Vexin dérogerait à la règle de proximité d'un tel service qui doit être situé à moins de 30 minutes de tout patient,*

*-la disparition de ce service mettrait en danger le service public hospitalier en milieu rural et ne respecterait pas l'égalité d'accès à des soins de qualité.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet le vœu d'abandon immédiat du projet de cessation des activités d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin et exige son maintien pour la pérennité du droit à l'accès aux soins et à la santé pour tous.*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA*



*Le/la secrétaire de séance  
Eric CATHELINAUD*

